



D.2025.10.08.6.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

6 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.2- Poste d'un assistant ou d'une assistante Projets Organisation Management RH – Création de poste – Mobilité interne. Cadre d'emplois des adjoints administratifs.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

D.2025.10.08.6.2

Depuis une dizaine d'années, Tisséo Collectivités développe, d'une manière inédite, son réseau de transport public et de nouveaux services de mobilités. Il doit relever de nouveaux enjeux, tels que la décarbonation des mobilités et le maintien de son patrimoine en condition opérationnelle.

L'organisation de Tisséo collectivités se transforme et s'adapte pour relever les défis et enjeux.

Dans ce contexte, il est proposé de créer les fonctions d'assistant ou d'assistante projets qui sont nécessaires pour accompagner les transformations en termes d'organisation, de management et de ressources humaines.

Au-delà d'un appui aux projets managériaux et propres à la direction des ressources humaines, l'assistant ou l'assistante projets interviendra en appui de démarches transversales telles que la relocalisation de son siège et de ses équipes dans un nouveau bâtiment, le projet collectif et l'animation de dispositifs de communication interne.

L'assistant ou l'assistante de direction devra bénéficier d'une expérience avérée dans le domaine de la gestion administrative et le support à l'action managériale, avec une appétence pour les sujets techniques et d'un diplôme niveau Bac + 2 a minima dans le domaine de la gestion administrative, du support à l'action managériale, de la gestion des administrations ou équivalent.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et sera pourvu par voie statutaire dans le cadre d'une mobilité interne.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable au SMTC ainsi que des avantages acquis de la collectivité.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du SMTC (Tisséo Collectivités) à créer cet emploi selon les modalités ci-dessus exposées.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à créer l'emploi d'assistant/assistante de projets relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs conformément aux dispositions du code général de la fonction publique.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC (Tisséo Collectivités).

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES